



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET GOLDEN BEAR

6, chemin du Grand-Pic
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

222820

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

DÉLIVRÉ LE : **2026-08-04**

EXPIRE LE : **2027-10-25**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue de la clientèle touristique à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue de la clientèle touristique**, à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.